



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

02 : Corinne Guillot

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2026



□ élue sortante

Très jeune je me suis engagée dans le milieu associatif. Il y a vingt ans mon métier m'a amené à travailler au lycée Édouard Vaillant. Bien qu'originaire de Limoges, je suis totalement tombée sous le charme de la ville de Saint-Junien. Séduite par ses vieilles pierres et son dynamisme je m'y suis installée il y a 15 ans. Investie dans plusieurs associations (accompagnement scolaire, épicerie sociale et ludothèque) je me suis naturellement intéressée au fonctionnement de la ville et rencontrée Yoann. J'ai été convaincue par ses idées pour la prospérité et le développement de la ville.



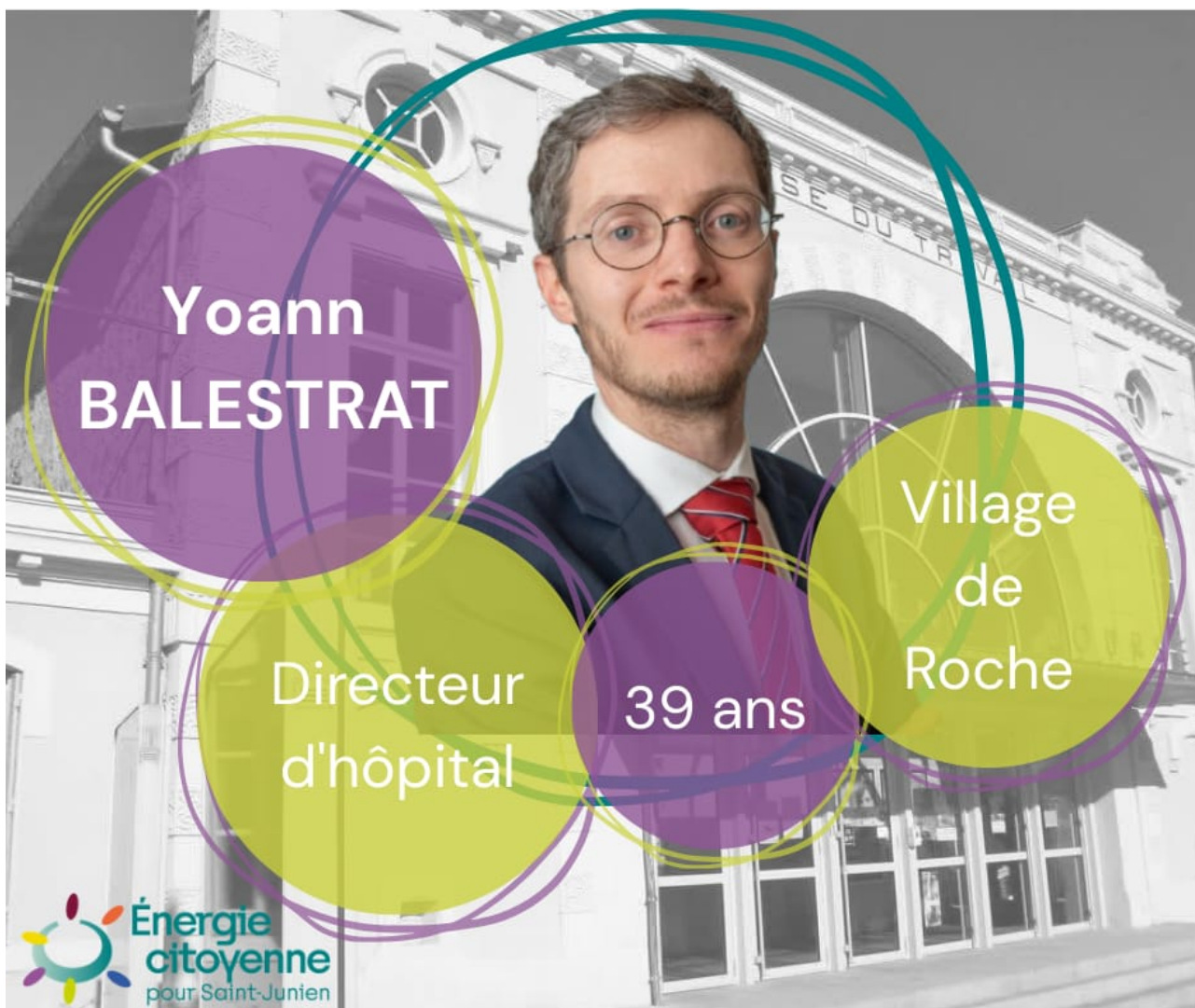
energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

01 : Yoann Balestrat

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2026



□ élu sortant

Je suis né et j'ai grandi à Saint-Junien (école de Glane, collège Louise-Michel, lycée Paul-Éluard) avant de partir faire mes études universitaires à Rennes, à l'Institut d'Études Politiques (IEP). Après avoir passé le concours national de directeur d'hôpital en 2011, j'ai intégré l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP). J'ai ensuite occupé différents postes de directeur adjoint puis de chef d'établissement dans plusieurs structures.

Indéfectiblement attaché à Saint-Junien, je suis conseiller municipal depuis 2014. En 2020, j'ai pris la tête de la liste du collectif Énergie citoyenne et nous avons travaillé de manière sérieuse et constructive pendant 6 ans au sein du conseil municipal et du conseil communautaire de la Porte Océane du Limousin (POL).

Engagé contre toutes les formes d'injustice, je suis membre de plusieurs associations locales et nationales intervenant dans les domaines de la culture, des droits humains, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption en politique.

Fort de notre bilan, l'ensemble du collectif m'a proposé de mener la

liste sans étiquette « Saint-Junien de toutes nos forces ! Ensemble, construisons l'avenir » qui réunit une équipe solide autour d'un projet dont l'intérêt de Saint-Junien est l'unique objectif.

Nous sommes prêt à exercer les responsabilités. Je suis prêt à être votre maire. À vous de décider, le 15 mars !



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire P0L du 29 janvier 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 29 janvier 2026.

La réunion a été précédée de la diffusion d'un film de 25mn fait par Angoulim pour expliquer les problèmes de financement du train régional et de la ligne Limoges-Angoulême en particulier.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Motion

- Motion pour la mise en place d'un plan d'urgence pour le financement des CAUE

Finances et perspectives, administration générale

- Attribution de subventions à divers organismes et associations pour l'année 2026
- Centre aqua-récréatif, base de loisirs et cité du cuir – Mise à jour des conditions générales de vente
- Contribution au syndicat Avenir Enfance Jeunesse Ouest 87 (AEJO 87)
- Groupement de commandes portant sur un marché d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments
- Marché pour le recrutement d'une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal – Autorisation de signature
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé

Économie

- Aide à l'investissement immobilier des entreprises – Subvention à la SCI CMC IMMO
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention d'objectifs 2026-2029
- Pépinière et hôtel d'entreprises POL Avenir – Convention de moyens 2026

Aménagement de l'espace et urbanisme

- Droit de préemption urbain – Institution sur la commune d'Oradour-sur-Glane
- Maintien des déclarations préalables pour l'édification des clôtures en bordure du domaine public

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau ENEDIS en terrain privé à Saint-Junien lieudit « les Loges »

Animation du territoire et action culturelle

- Etablissement public de coopération intercommunale Vienne-Glane – Subvention de fonctionnement et d'investissement et loyers du centre culturel et du Ciné-Bourse 2026

Sports et loisirs

- Centre aqua-récréatif – Mise en place des conditions générales de vente et des conditions générales d'utilisation pour la vente en ligne de droits d'entrées
- Centre aqua-récréatif – Tarification de l'activité aqua-training

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [000 CC 29.01.2026](#)

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des votants, sauf celle des subventions où Edouard Coquillaud s'est abstenu. Il n'ya pas eu d'interventions à part Yoann qui a pris la parole suite à l'intervention d'Angoulim :

*Monsieur le président, chers collègues, chers amis
d'ANGOULIM,*

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre présence ce soir bien sûr, mais surtout pour vos actions, menées avec une incroyable et chaleureuse détermination. Le combat pour la régénération et la réouverture de la ligne ferroviaire entre Saillat et Angoulême nous rassemble tous : élus locaux, usagers mais aussi entreprises, associations, étudiants et bien d'autres encore..

Nous ne pouvons que saluer le lancement du collectif « la colère des sans trains » visant à fédérer les territoires de Nouvelle-Aquitaine, de Nord-Occitanie et du Massif Central qui, à l'instar du nôtre, n'acceptent plus d'être considérés

comme des zones où la promesse républicaine d'égalité peut être à ce point piétinée. Ce que nous vivons avec, d'une part, la fermeture de nos lignes, de nos guichets voire de nos gares, et avec, d'autre part, l'absence de perspectives de travaux, est inacceptable.

Notre espoir réside aujourd'hui dans une mobilisation massive afin qu'il ne soit plus possible que les pouvoirs publics ne s'engagent pas dans le financement des travaux. Merci à vous, nous sommes et nous serons à vos côtés !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)

- [Nos candidats](#)
- [Nos réunions publiques](#)
- [Nos tracts et affiches](#)
- [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Communautaire P0L du 16 décembre 2025

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2026



Vous trouverez ci-après un compte rendu très succinct de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 16 décembre 2025.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

Personnel

- Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée en application de l'article 3 – ii de la loi n° 84-52 du 26/01/1984 – Chargé(e) de projet plan intercommunal de sauvegarde

Finances et prospectives, administration générale

- Budget assainissement – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget eau – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget général – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Budget ordures ménagères – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Souscription de contrats d'assurance – Autorisation de signature des marchés
- Ancienne trésorerie de Rochechouart – Plan de financement et demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2026 et d'une subvention auprès du département de la Haute-Vienne pour travaux de changement de couverture
- Gymnase d'Oradour-sur-Glane – Plan de financement et demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Pépinière d'entreprises – Plan de financement et demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2026 pour des travaux de rénovation énergétique
- Subventions au titre du programme départemental de l'habitat privé

Économie

- Cité du cuir – Adaptation de la grille tarifaire pendant la période d'ouverture en avant-première

Gestion de la politique de l'eau, développement durable et économie circulaire

- Convention de réciprocité entre la communauté de communes Porte Océane du Limousin et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
- Eau et assainissement – Recueil des tarifs 2026
- Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau – fixation de la contre-valeur pour l'année 2026
- Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif – Fixation des contre-valeurs pour l'année 2026

Travaux, gestion des déchets et assimilés

- Prévention et gestion des biodéchets – Partenariat avec le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de la Haute-Vienne (SYDED)
- Redevance de collecte des ordures ménagères et services associés – Tarifs au 1er janvier 2026

Solidarité et action sociale

- Aires de stationnement des gens du voyage à Saint-Victurnien – Mise à disposition de biens immeubles dans le cadre d'une compétence

Développement touristique

- Aire de repos pour camping-cars à Javerdat – Procès-verbal de mise à disposition pour l'exercice de la compétence

Animation du territoire et action culturelle

- Conservatoire à rayonnement intercommunal – Projet d'établissement 2026-2031
- Etablissement public de coopération culturelle Vienne-Glane – Versement d'avances sur la subvention 2026

Vous trouverez l'ensemble des délibérations et des décisions prises par le président en vertu de ses délégations dans le document ci-joint : [00 CC 16.12.2025](#)

Nous avons voté l'ensemble des délibérations hormis les tarifs de l'eau et des ordures ménagères. Nous vous reproduisons ci-dessous nos principales interventions mais nous ne ferons pas une synthèse détaillée des échanges qui ont suivi. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir plus de précisions, notre groupe Énergie citoyenne étant pleinement mobilisé depuis le début du mandat, en 2020, sur ces deux sujets :

- par le [formulaire de contact](#)
- par téléphone : 06.82.48.44.71
- par courriel : energie-citoyenne@laposte.net
- en venant à notre permanence : 9 rue Lucien-Dumas

Concernant les tarifs de l'eau, Jean-Sébastien Piel a fait la déclaration suivante au titre de notre Groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous le savez, notre groupe Énergie citoyenne est mobilisé sur la question des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Depuis le début du mandat, nous n'avons cessé de demander la mise en place d'une tarification écologique et sociale, avec également une tarification spécifique pour les collectivités publiques et les entreprises.

L'an passé, nous nous étions réjouis de l'évolution de la tarification à compter de 2025 avec la mise en place de la gratuité des 10 premiers m³ d'eau potable et, pour toute consommation supérieure, l'instauration d'une grille de tarifs progressifs.

Nous avons alors précisé que, pour nous, ce n'était qu'une première étape car cette tarification n'est pas véritablement juste.

En effet, il n'est pas tenu compte du nombre de personnes qui composent le foyer. Cela signifie que deux foyers de composition très différente (par exemple l'un d'une personne et l'autre de 4 personnes) ayant le même volume de consommation globale aura une facture identique alors que les usages ne sont factuellement pas les mêmes... L'objectif d'incitation à la préservation de la ressource n'est donc pas atteint. Or, pour nous, la tarification doit avoir un objectif écologique empreint de justice.

Après un travail avec la vice-présidente en charge de l'eau, notre collègue Annie Dardilhac, et les services, représentés par son directeur des services techniques, que nous remercions, nous avons fait des propositions concrètes qui n'ont pas été retenues. Nous regrettons ce choix mais nous le respectons : c'est la démocratie. Peut-être en ira-t-il différemment sous peu : il reviendra aux citoyens de décider.

Dans ces conditions, et conformément à l'annonce faite l'année dernière en séance mais aussi lors de la dernière réunion de la commission « eau et assainissement », notre groupe ne pourra valider cette grille tarifaire.

Nous vous remercions.

Si Annie Dardilhac trouve l'idée intéressante, elle pense qu'il faut plus de temps pour étudier et mettre en place. Pierre Allard, lui, semble balayer le principe, dénonçant l'impossibilité d'utiliser le quotient familial (qui ne correspond pas à notre demande). Yoann a rappelé notre position et notre cohérence. Il a répondu point par point à chacune des attaques de Pierre Allard, démontrant ainsi la solidité de notre proposition.

Concernant les tarifs des ordures ménagères, Nathalie Tarnaud est intervenue au nom d'Énergie citoyenne :

Monsieur le président, chers collègues,

Vous connaissez la position du groupe Énergie citoyenne sur le sujet de la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables. Nous appelons à la mise en place d'un nouveau dispositif à l'issue d'un véritable processus de consultation citoyenne. Toutes les hypothèses, avec leurs avantages et leurs inconvénients, doivent être présentées et expliquées aux citoyens. C'est à eux qu'il revient de décider.

Dans l'attente d'une évolution des modalités du service et d'une révision de la tarification qui en découlera, fidèles à notre ligne conduite, Énergie citoyenne ne peut pas valider les nouvelles hausses tarifaires proposées.

Les hausses s'élèvent, depuis le début du mandat, entre +18% et +57% selon la composition du foyer et le nombre de collectes hebdomadaires, soit une augmentation comprise entre 27 et 139 euros par an, pour un service inchangé.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, le groupe Énergie citoyenne votera, une nouvelle fois, contre les tarifs

« ordures ménagères » et appelle à un nouveau dispositif de gestion et de tarification des ordures ménagères, en associant les citoyens à sa construction et à sa validation.

Je vous remercie.

Pierre Allard a pris assez longuement la parole. Yoann lui a répondu de manière précise et argumentée, dénonçant l'inaction de la POL sur ce sujet depuis le début du mandat et précisant la méthode proposée par notre groupe Énergie citoyenne pour enfin agir de manière concertée avec les citoyens : la situation ne peut plus durer !

Si vous souhaitez plus de précisions sur nos positions et plus de détails sur nos interventions, n'hésitez pas à nous contacter par le [formulaire de contact](#) du site.



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)

- [Notre programme](#)
- [Nos candidats](#)
- [Nos réunions publiques](#)
- [Nos tracts et affiches](#)
- [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 27 février 2026



Le 9 décembre 2025 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé. (*Note du rédacteur : n'étant pas présent à la séance, je me suis basé sur l'enregistrement de la séance et les notes de mes colistiers.*)

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Michèle Brenac était excusée, non représentée.

Bernadette Desroches était absente, représentée par Didier Roy.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Laurence Chazelas.

Corinne Guillot était absente, représentée par Nathalie Tarnaud.

Noël Laurencier était absent, représenté par Claude Balestrat.

Didier Lekiefs était absent, représenté par Clément La Dune.

Jayce Piel était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Julia Sebbah était absente, représentée par Mireille Chabaud.

Christelle Simmonneau était absente, représentée par Thierry Granet.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Autorisation de dépenses – Budget général

La présente délibération vise à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente. Le montant s'élève à 1 278 427,42 € (25% de 5 113 709,66 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-1](#)

Voté à l'unanimité.

Avance CCAS

Afin de maintenir le fonctionnement normal du CCAS, il est proposé de verser une avance sur la subvention 2026 de 50 000 € en une seule fois

au mois de janvier 2026.

Voté à l'unanimité.

Acquisition – Parcelle EM n° 216 – Chez Clavaud

Madame CLAEYS Myriam, Madame JUDE Irène, Madame VALADE Laëtitia, Monsieur VALADE Romain, Monsieur VALADE Jean Noël, Monsieur JUDE Alain, Monsieur JUDE Didier et Monsieur JUDE Jean Louis, sont propriétaires de la parcelle cadastrée Section EM n° 216 située Chez Clavaud. Cette parcelle a une superficie de 13 020 m².

Cette acquisition permet à la commune de mettre en œuvre une urbanisation durable en préservant des zones d'infiltration et de gestion des eaux pluviales. Il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée Section EM n° 216 d'une superficie de 13 020 m² au prix de 4 300 euros.



Voté à l'unanimité.

Assurances – Autorisation signature contrat

La commune de Saint-Junien dispose de contrats d'assurance pour couvrir les différents risques auxquels elle peut être confrontée. La consultation a été divisée en 5 lots définis comme suit :

- Lot n° 01 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot n° 02 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot n° 03 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 04 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 05 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Les marchés publics arrivent à terme au 31 décembre 2025 et il est indispensable de les renouveler afin de garantir la sécurité juridique et financière de la collectivité, des agents et des élus.

Lors de sa réunion en date du 20 novembre 2025, la commission d'appel d'offre a attribué, à l'unanimité des membres, les marchés comme suit :

- Lot 1 : SMACL – 79031 Niort – pour une prime annuelle TTC de 93 851,09 €
- Lot 2 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société PNAS – 92040 Paris la Défense
- Lot 3 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort
- Lot 4 : Relyens – 18110 Vasselay – pour une prime annuelle TTC de 590,92 €
- Lot 5 : Lot infructueux – attente offre gré à gré de la société SMACL – 79031 Niort

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer les contrats et à les notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 1er janvier 2026.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-2](#)

Voté à l'unanimité.

Cession parcelle AI 61 – 3 rue d'Arsonval à M Furelaud Cassandra

La commune a souhaité mettre en vente le bien communal cadastré Section A l n ° 61 situé 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

Une agence immobilière de Saint-Junien a trouvé un acquéreur pour ce bien : Monsieur FURELAUD Cassandra souhaite acquérir la parcelle cadastrée Section Al n° 61 sise 3 rue d'Arsonval à Saint-Junien.

La présente délibération vise à céder au prix de 15 000 euros la parcelle cadastrée Section Al n° 61.



Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-3](#)

Voté à l'unanimité.

Dérogation repos dominical 2026

Il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail trois dimanches pour l'année 2026, correspondant à de fortes périodes d'activités commerciales à savoir le dimanche 13 décembre 2026, le dimanche 20 décembre 2026 et le dimanche 27 décembre 2026.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-4](#)

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Construction d'une infrastructure de stockage au stade municipal dans le cadre du SDIE

La Ville de Saint Junien ne dispose pas à l'heure actuelle d'un local lui permettant d'entreposer du matériel directement sur le site du parc des sports, obligeant les services à effectuer des déplacements constants hors site. Il est proposé de réaliser un bâtiment de stockage fonctionnel et sécurisé et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 95 056 € avec un reste à charge pour la commune de 28 516,80 € (30%).

Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 57 033,60 €
- Département : 10% => 9 505,60 €
- Commune : 30% => 28 516,80 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-5](#)

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Rénovation des tribunes et mise en conformité du terrain de rugby

La commune de Saint-Junien dispose d'un terrain d'honneur rugby qui n'est plus aux normes fédérales actuelles. De plus, la toiture des tribunes sud de cet équipement est vétuste et présente de nombreuses fuites. Il est proposé de réaliser ces travaux de rénovation et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 112 222,21 € avec un reste à charge pour la commune de 28 055,55 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 67 333,33 €
- Département : 10% => 16 833,33 €
- Commune : 30% => 28 055,55 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-6](#)

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Réalisation d'un dojo au Palais des Sports

Le Palais des Sports comprend notamment une salle nécessitant une rénovation qui permettrait d'accueillir un dojo destiné aux clubs d'arts martiaux et aux collégiens. Il est proposé de réaliser ces travaux de réalisation d'un dojo et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il s'agit du projet qui avait été présenté dans le cadre de 1000 dojos mais qui n'a pas pu se faire car le financement 1000 dojos a été suspendu.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total

d'investissement de 58 568,85 € avec un reste à charge pour la commune de 14 642,22 € (30%). Pour le fonctionnement, le montant total serait de 7 841 € avec un reste à charge de 1 960,25 €. Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 39 841,91 €
- Département : 15% => 9 961,47 €
- Commune : 25% => 16 602,47 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-7](#)

Le Maire se satisfait de pouvoir enfin transformer cette petite salle en dojo pour le club de judo et les autres arts martiaux du club. Philippe Gandois précise que la précédente demande de subvention auprès de l'ANS a été refusée et que c'est pour cela que c'est représenté.

Yoann Balestrat a pris la parole :

Monsieur le Maire, chers chers collègues,

Effectivement, comme vient de le dire notre collègue Philippe Gandois, l'annonce d'un nouveau dojo avait été faite lors du conseil du 2 juin dernier, où l'on avait unanimement validé la signature d'une convention avec la Fédération française de judo dans le cadre du programme « 1000 dojos ».

Ce projet étant visiblement tombé à l'eau, nous soutiendrons logiquement cette nouvelle demande de subvention, cette fois-ci auprès de l'État et du Département même si, là encore, nous sommes prudents : il ne s'agit que d'une délibération visant à demander des crédits... Rien n'est donc acquis.

*Si notre groupe Énergie citoyenne considère que cet aménagement est indispensable à court terme, nous souhaitons encore remettre en avant, ici, l'idée d'un véritable « **centre des arts martiaux** » dans notre commune, proposition que nous portons et porterons sans relâche. Car, contrairement à ce que certains avaient dit pendant la campagne, affirmant que le dojo d'Oradour suffisait, force est de constater que tout le monde autour de cette table reconnaît désormais qu'il y a un réel besoin en la matière à Saint-Junien, que d'ailleurs l'aménagement de cette salle ne comblera que partiellement au regard du volume d'activité et de la diversité des disciplines pratiquées.*

Voilà les quelques remarques que nous souhaitons apporter.

Hervé Beudet conclut en disant que ce dojo viendra compléter l'offre et qu'on ne peut que s'en féliciter.

Voté à l'unanimité.

DETR 2026 – Remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif

Le schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux (SDIE) de la Ville de Saint-Junien a fait apparaître des besoins de rénovation énergétique sur des bâtiments communaux. Il est proposé de procéder au remplacement de menuiseries à la salle des fêtes du Mas et au centre administratif et de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2026, ainsi que le soutien du Département de la Haute-Vienne.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

Il est proposé de valider le plan de financement pour un montant total de 15 645,72 € avec un reste à charge pour la commune de 4 693,72 € (30%). Le plan de financement se détaillant comme ceci :

- DETR : 60% => 9 387,43 €
- Département : 10% => 1 564,57 €
- Commune : 30% => 4 693,72 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-8](#)

Voté à l'unanimité.

Fournitures corbeilles bi-flux et abris-bacs – Autorisation signature contrat

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à l'achat de corbeilles bi-flux et d'abris-bacs qui seront implantés sur le territoire de la commune de Saint-Junien, suite à l'avis rendu par la commission des marchés à procédure adaptée sur le classement des offres.

Le prix total est estimé à 130 000 €, incluant la fourniture de corbeilles et d'abris-bacs, l'installation par les services techniques et la communication. La société retenue par la commission des marchés est la SAS SINEU GRAFF.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-9](#)

Voté à l'unanimité.

Frelons asiatiques 2025

Par délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2016, il a été instauré une aide à la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers de la commune. Il nous a été demandé de valider, au titre de l'année 2025, le versement des aides aux personnes physiques qui en ont fait la demande. La somme totale de ces différentes aides s'élève à 1 885,65 euros (pour 49 interventions).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20251209-10](#)

Voté à l'unanimité.

Garantie d'emprunt – Réhabilitation de logements – Cité Rochebrune – 950 000 €

Saint-Junien Habitat Office Public a fait une demande d'emprunt d'un montant de 950 000,00 euros pour la réhabilitation de 21 logement Cité Rochebrune (l'offre de prêt nous a été fournie pour étude, mais n'a pas vocation à être publiée ici).

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune à l'office public HLM de Saint-Junien selon les détails énoncés dans la délibération : [CM-20251209-11](#)

Voté à l'unanimité des votants. Pierre Allard ne prenant pas part au vote étant président de l'Office Habitat.

Recueil des tarifs 2026

Il est proposé de valider les tarifs suivants : [Recueil des Tarifs 2026](#)

Le Maire tient à préciser que le tarif du repas à la cantine est maintenu à 3 euros bien que le coût de production soit beaucoup plus élevé, ne serait-ce qu'en matières premières.

Voté à l'unanimité.

Vente de ferraille

Il est proposé de valider la vente de ferraille sans utilité pour la collectivité pour un montant de 372,55 €.

Voté à l'unanimité.

Points inscrits à l'ordre du jour à la demande du groupe Énergie citoyenne :

Ces points ont été ajoutés à l'ordre du jour à notre demande : [Courrier-Mairie-07-12-2025](#)

Réparation du pont de Forgeix

Nathalie Tarnaud prend la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 2 juin dernier, notre groupe avait alerté sur la nécessité de réparer les rambardes du pont de Forgeix, endommagées depuis août 2023.

Il nous avait été alors indiqué qu'un devis de réparation s'élevant à 8000 euros vous était parvenu et que les travaux allaient être réalisés sous peu. Or, plus de 6 mois après, rien n'a été fait. Pouvez-vous nous dire quand ces rambardes vont être enfin réparées ? Il en va de la sécurité de tous.

Nous vous remercions.

Hervé Beaudet rappelle la genèse du dossier, rappelant que les réparations de fortune avaient été faites par les équipes de la POL. L'expertise entre les assureurs a finalement eu lieu le 11 septembre dernier et l'assurance de l'automobiliste va prendre tout en charge. L'entreprise qui va réaliser les travaux a indiqué que ces derniers auront lieu en mars 2026.

Terrasses de Saint-Amand : accès aux documents et aux résultats de la mission confiée à l'entreprise Blanchon

Frank Bernard prend ensuite la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans un article paru le 20 septembre dernier dans Le Populaire et consacré aux terrasses de Saint-Amand, il est écrit que la Mairie indique que – je cite – « l'entreprise Blanchon de Limoges, spécialisée dans la restauration du patrimoine ancien, a été missionnée pour chiffrer les investigations à réaliser pour assurer la conservation du

site. »

Dans ce cadre, comme nous vous l'avons déjà demandé par courriels, d'abord le 3 octobre 2025 puis le 14 octobre 2025 (messages restés sans réponse), pouvez-vous nous fournir les documents relatifs à cette commande publique (cahier des charges, éléments de procédure du marché, etc.) ? Pouvez-vous, le cas échéant, nous faire part également des résultats de cette mission ?

Nous vous remercions.

Le Maire nous « accuse » de faire un feuilleton de ce dossier après l'intervention de France 3, notre tribune, et le conseil... (*Note du rédacteur : il n'y aurait pas de feuilleton si nous avions les réponses à nos demandes...*) Il souhaite nous rassurer sur le fait qu'ils sont très attachés au patrimoine... Il indique que c'est une erreur de laisser penser qu'ils ne font rien et que le site n'est pas accessible. D'après lui, une petite partie du site est endommagée et les terrasses sont toujours accessibles au public. (*Note du rédacteur : apparemment pas assez pour continuer à y faire des « rendez-vous en terrasses »...*) Il déroule une liste de projets « très importants » pour le patrimoine de la ville comme la restauration de tableaux, pour montrer à quel point la majorité est attachée au patrimoine.

Il indique ensuite qu'ils ont mandaté l'entreprise Blanchon, spécialiste dans la restauration de bâtiments anciens. Elle est d'abord venue gracieusement, et n'a donc pas fait de rapport. Le technicien a conseillé de faire des demandes de subventions pour conserver le site avant le début des travaux. C'est ce qui a été fait. Un architecte du patrimoine doit intervenir, début 2026. Il y a également des infiltrations d'eau. Thierry Granet complète en disant que l'architecte en chef du patrimoine qui avait été sollicité (Madame Marie-Anne Grecou), qui avait répondu favorablement, a finalement annoncé qu'elle ne pourra pas nous accompagner sur ce dossier par manque de temps. Elle a sollicité un autre confrère, Monsieur Luc Giudino qui a accepté de prendre le relais dans les prochaines semaines.

Frank s'étonne de la relativisation de l'impact de ces dégâts sur le site, rappelant qu'il n'y a qu'une seule terrasse d'accessible, et qu'il n'y a plus de spectacles de musique là-bas. Il comprend les difficultés de ces travaux, mais demande à ce que le Maire comprenne également notre impatience et notre agacement.

Yoann continue ensuite en remerciant ironiquement le Maire sur le « feuilletonnage » du sujet, car c'est grâce à lui que c'est possible, puisqu'en agissant plus vite, il n'y aurait pas eu plusieurs épisodes. Yoann regrette la remarque du Maire sur la presse qui, quand elle est sollicitée, joue son rôle : si elle estime qu'un sujet mérite être traité, alors elle le fait, de manière libre et indépendante, même si cela déplaît la majorité municipale. Yoann rappelle ensuite qu'Énergie Citoyenne n'a jamais dit que les terrasses étaient complètement fermées, mais *partiellement* fermées : il plaide pour que la nuance puisse avoir sa place dans l'assemblée municipale. Yoann relève aussi la stratégie de la majorité municipale qui parle dans sa réponse à notre question de tableaux et de plaques : faire une telle digression vise à détourner l'attention et à minimiser le sujet qui est pourtant d'importance. En effet, les terrasses de Saint-Amand constituent un joyau historique, patrimonial et touristique. Les efforts pour les rénover méritent d'être reconnus et nous engageant : il est inconcevable que ce site redevienne prochainement dans un état de délabrement dont il vient récemment de sortir... Enfin, Yoann indique qu'il ne comprend pas bien les informations données concernant l'intervention de l'entreprise Blanchon qui semblent contradictoires d'une prise de parole à l'autre. Il réitère notre demande d'avoir accès aux documents liés aux interventions sollicitées.

Pierre Allard rappelle que si on est dans cette situation, c'est que le travail qui avait été fait il y a quelques années, sous les conseils et ordres d'un architecte des Monuments historiques, a été mal fait. Il rappelle encore que le site est classé et que rien ne peut être fait sans l'aval d'un architecte des bâtiments historiques. Pierre Allard, tout comme nous, n'admet pas qu'à peine 10 ans après les travaux de rénovation, le site de Saint-Amand soit dans cet état.

Yoann pose alors la question à Pierre Allard sur la responsabilité de cette situation : est-ce que cela provient de la conception architecturale du projet ou de sa réalisation ? Pierre Allard répond que c'est le rapport du spécialiste qui le dira quand il fera son diagnostic. Frank indique juste qu'il était donc prématuré de mettre en cause l'architecte comme cela a été fait plus tôt. Pierre Allard ajoute que, de son point de vue, la responsabilité relève de l'architecte des Monuments historiques ayant conçu et supervisé le chantier.

Synthèses écrites issues des participations à l'assemblée générale de l'association Ville et métiers d'art (du 16 au 17 octobre 2025) et au congrès des maires de France (du 18 au 20 novembre 2025)

Les compte-rendus ont été envoyés par courriel dans l'après-midi précédant le conseil, les voici.

- [CR Salon des Maires 2025](#)
- [CR Villes et Metiers d'Art 2025](#)

Question Diverses

Thierry Granet a pris la parole pour rendre hommage à Jacques Cheymol, décédé il y a quelques jours et dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière. Lui-même et Philippe Gandois y représentaient la Mairie et la CCPOL. C'était un passionné d'aéronautique et il fut adhérent à l'aéroclub de Saint-Junien pendant des années, dont 15 ans en tant que président. Il fut l'un des grands artisans de la manifestation Légend'Air. Il avait fait don aux archives de la commune de beaucoup d'archives personnelles sur la vie de l'aéroclub.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 09.12.2025](#)

La suite des décisions donnée en séance : [Décisions – CM du 09.12.2025 – Suite](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 19h30.

- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 29 janvier 2026](#)

Archives

Archives

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)